

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3058

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Jugement d'ouverture

Date : 27 mai 2026.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

938 618 899 RCS Perpignan.

LA FLAMME CATALANE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Sigle : L.F.C.

Enseigne : La Flamme Catalane.

Activité : toute activité de commerce, négoce, achat, vente et installation de matériel lié : à l'énergie renouvelable, au bois et au gaz. l'entretien, le dépannage, la maintenance et la ramonage de toute installation (notamment de conduits de cheminées, des poêles à bois, ou encore des installations au fuel, mazout et gaz par l'intermédiaire de sous-traitant). l'établissement de diagnostics et le contrôle du bon fonctionnement des installations, ainsi que le conseil en agencement de tout poêle, cheminée. les activités de négoce pouvant se réaliser directement en boutique, sur site en commande en ligne ou retrait en magasin..

Adresse : 2 bis, rue Gay Lussac, 66330 Cabestany.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 22 mai 2026, désignant administrateur Selarl Fhbx Prise en la Personne de Maître Eric Samson centreplus 9 rue Camille Desmoulins 66026 Perpignan CEDEX, avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Selarl Mjsa en la Personne de Maître Aguilé Santodomingo 7 rue Léon Dieude Résidence Saint Amand 66000 Perpignan. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.